

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE

Adjoint d'animation pal 2cl.

CATEGORIE *C2*

ANNEE *2023*

Collectivité / Etablissement public
commune de VULPAJOLA

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
	<i>CARDI Roman</i>	<i>Adjoint Territorial d'animation échelle C1 7^e échelon</i>	<i>Adjoint d'animation Pal 2cl 5^{em} échelon</i>

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt**, le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
24 AVR. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	<i>1</i>		<i>1</i>
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	<i>1</i>		<i>1</i>

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE



Fait à *Vulpajola* le *17/4/2023*

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint Technique Pal 2cl.
CATEGORIE C2
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de VULPATOLA

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
	<u>FLEUR D'EPINE JESSICA</u>	<u>Adjoint Technique Territorial</u>	<u>Adjoint</u>
		<u>Echelle C1 7^e echelon</u>	<u>Technique Pal</u>
			<u>2cl</u>
			<u>5^e echelon</u>

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt**, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) **ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	<u>1</u>		<u>1</u>
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	<u>1</u>		<u>1</u>

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
24 AVR. 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières



Fait à Vulpatola le 17/02/2023

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)